République Algérienne Démocratique et Populaire Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique Université des Sciences et de la Technologie HOUARI BOUMEDIENE ATTESTATION PROVISOIRE DE SUCCES N°: 2015LIF0104 (TRADUCTION) Le Recteur de l'Université des Sciences et de la Technologie HOUARI BOUMEDIENE - Vu le décret exécutif N° 08-265 du 19 août 2008 portant éréation du diplôme de licence de master et de doctorat, - Vu l'arrêté n° 107 du 20-06-2007 portant habilitation de l'université à dispenser la formation de l'icence - Vu le procès verbal de délibération en date du: 10 Juin 2015 Atteste, que l'étudiant(e): DJOUDI AGUILES Né (e) le : 14/08/1993 à sidi m'hamed LICENCE A obtenu le diplôme de : MATHEMATIQUES ET INFORMATIQUE Domaine: Filière: INFORMATIQUE

Spécialité: INFORMATIQUE

Département: INFORMATIQUE

Spécialité: INFORMATIQUE Alger, le 24/06/2015 Le Doyen de la faculté on le Directeur de l'institut D'Electronique et vocormatique de la Formation Continue et des Diplôme

NB: Il n'est délivré qu'un seul exemplaire de la présente attestation. Il appartient à l'intéressé(e) d'en faire des copies certifiées conformes.

Algérienne Démocratique et Populaire Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique Université des Sciences et de la Technologie HOUARI BOUMEDIENE ATTESTATION PROVISOIRE DE SUCCES N°: 2015LIF0104 (TRADUCTION) Le Recteur de l'Université des Sciences et de la Technologie HOUARI BOUMEDIENE - Vu le décret exécutif Nº 08-265 du 19 août 2008 portant éréation du diplôme de licence de master et de doctorat, - Vu l'arrêté n° 107 du 20-06-2007 portant habilitation de l'université à dispenser la formation de Licence - Vu le procès verbal de déliberation en date du: 10 Juin 2015 Atteste, que l'étudiant(e): DJOUDI AGUILES Né (e) le : 14/08/1993 à sidi m'hamed LICENCE A obtenu le diplôme de : MATHEMATIQUES ET INFORMATIQUE Domaine: Alger, le 24/06/2015 Le Doyen de la faculté qu le Directeur de l'institut D'Electronique your matique de la Formation Continue et des Diplôme NB: Il n'est délivré qu'un seul exemplaire de la présente attestation. Il appartient à l'intéressé(e) d'en faire des copies certifiées conformes.